# Les COULON

## Maîtres de Forges à La Grange aux Bois. (Ardennes)

"Un écu d'azur à une colonne d'argent, au chef de même, chargé de 3 bombonnes allumées, de geules, l'écu timbré d'un casque de profil et orné de ses lambrequins d'azur, d'argent et de gueules"



Taque aux armes Coulon toujours à la Grange aux Bois

La Grange aux Bois est une ancienne ferme fortifiée, à double enceinte située à 5 km à l'ouest de Charleville, près de la rivière Sermonne, en la commune de Belval.

D'après Henri Manceau, (Châteaux et châtelains TVI) la Grange aux Bois existait déjà bien avant 1582, date où elle fut achetée par 2 hommes, Jehan de BECQUIN et Antoine ROBIN. «il y avait une forge, » selon P.Pellot Le propriétaire au début du XVIIe était maître Jean de Castigneau, écuyer, seigneur de la Grange aux Bois, gouverneur pour la Ligue des ville et château de Rethel."

L'abbé J. Séry relève que "le Seigneur de la Grange aux Bois figure parmi les 900 signatures du serment du 27.3 1589 des bourgeois et gentilshommes des prévôtés de Mézières et de Warcq, prononçant devant le Saint-Sacrement le serment "de vivre et mourir en religion catholique.de défendre l'Eglise, et de résister à ceux qui ont violé la foi publique" (Après l'assassinat en 1588, à Blois du duc de Guise).

C'est au milieu du XVIIe siècle que Gérard COULON acquit la ferme forte de la Grange aux Bois, qu'il y fait construire et aménager sa demeure. Mais les COULON étaient déjà maîtres de forges bien antérieurement, et sans doute avant 1620.

Massiet du Biest écrivait : "Nous réservons les recherches sur les origines de la famille des Grands Maîtres (Coulon), parce que les recherches en cours (avant 1914), poursuivies de concert avec un descendant habitant la Belgique, n'ont pas réussi jusqu'ici à retrouver leur origine lointaine, probablement franc-comtoise, et parce que leurs très intéressantes alliances du début du XVIIIe S., leur fortune considérable et leurs entreprises de forges et de bois, connues en partie par l'inventaire déjà érigé des sections XI à XIII, ont besoin de quelques éclaircissements".

Dès le XVI° Siècle apparaissait la spécialité ardennaise : la fonte coulée pour la fabrication des boulets et bombes pour l'artillerie. Les armuriers de Sedan deviennent déjà célèbres à cette époque. De nombreuses forges s'étaient développées dans la région avec la terrible guerre qui opposa le roi de France à l'Autriche et l'Espagne (1635-1643).

#### I. Nicolas COULON

Le premier connu serait Nicolas COULON, né avant 1560, qui épousa avant 1580 Nicole COLBERT cadette des 6 enfants de Gérard (1532-1595), marchand bourgeois de Reims, et de sa 1ère femme Anne CONVERT, elle-même fille de Jehan, sieur du Mont-Saint-Pierre et d'Idelette CHERTEMPS.

Veuve, Nicole COLBERT épousera en 2des noces Nicolas GILMER, maître de forges, d'où 1 fille, Jeanne GILMER, laquelle épousera Ponce GALOPIN, maître de forge à Haraucourt-Belval, d'où à nouveau un fils Nicolas GALOPIN, également célèbre maître de forge ardennais.

Nicolas COULON et Nicole COLBERT eurent 2 fils, Gérard et Giles, qui suivent en I-a et I-b:

## I a Gérard (I) COULON.

Il naquit avant 1580. Il était marchand à Boutancourt (10 kms S.E. de Charleville) en 1620. Il prit à ferme le seigneurie dû-dit lieu et la forge appartenant au comte de Grandpré, et y devint maître de forge. Il avait épousé Berthe RUAUX dont il eut 2 fils qui suivent en I-a/1 & I-a/2:

#### l-a/1: Raulin COULON.

Il était maître de forge. D'après Louis ANDRÉ (op. cité), il devint fermier des religieux d'Elan, propriétaires d'un fourneau et forge établis en dessous de l'abbaye; puis il loua au comte de Grandpré les forge et fourneau de Boutancourt, exploités autrefois par son père, ainsi que le fourneau de Vendresse, appartenant au duc de Mazarin.

Il avait épousé Jeanne GALOPIN, de cette même grande famille de maîtres de forges d' Haraucourt (D'après F. de Mallevoue (1911), Guillaume Goffin, prédécesseur de Galopin à Haraucourt, avait fourni en 1600 et 1601, l'énorme quantité de 45 000 boulets pour l'armée royale que réorganisa Sully). Il décéda en 1682. Sa postérité éventuelle n'est pas connue.

#### -l-a/2. Nicolas (II) COULON.

Il racheta en 1650 la forge de Nouzon aux créanciers de Robillard, maître de forge en faillite, qu'exploita son frère Raulin, tandis que lui même acheté en 1651 la seigneurie de la Folie en Baalons (20 kms. S. de Charleville).Les fourneaux et forges nécessitant des quantités énormes de bois, il prend la même année « le domaine et coupe ordinaire » des bois du comté de Rozoy et marquisat de Montcornet pour 9 années, moyennant 44000 £ par année en temps de guerre, et 53000 £ en temps de paix. Ce bail considérable lui permet de contrôler et bénéficier de tous les bois appartenant à Charles II de Gonzague, bail renouvelle en 1670 , année où il devint receveur général du Duché .

Il avait épousé Jeanne RICHELET (décédée en 1682). Ils eurent 6 enfants, figurant en Annexe 1. Il décéda en 1687.

l-b Gilles COULON, 2ëme fils de Nicolas, suit en II.

### II. Gilles COULON

Né v.1580 (?).Il était marchand. Il fut reçu bourgeois de Charleville à la création de la ville en 1608, puis conseiller, trésorier de la ville, et enfin receveur des domaines. A son décès, il est receveur des droits et traites de la souveraineté d'Arches et Charleville.

Il épousa vers 1600 Marguerite MOREAU, veuve en 1ères noces d'Edmond ROBIN, maître de forge et receveur général du domaine de son altesse (Gonzague ou Mazarin?), dont elle avait eu 2 enfants :

- Suzanne ROBIN,+Charleville22.8.1690,laquelle épouseraGérard(II) COULON(Cf. ci-dessous § III).
- Claude ROBIN, qui épousera Marie CLIQUET, de Famanville. Il devint conseiller du roi et lieutenant général du bailliage de Château-Regnault.

# III. Gérard (II) COULON.

Sa date de naissance est inconnue<sup>1</sup>. Il mourut en 1704, « à un âge très avancé » laissant une succession qui fut refusée le 20.1.1723. On peut raisonnablement supposer qu'il vint au monde vers 1620.

Il est d'abord porté « esquier », demeurant à Charleville, probablement place de Nevers. Bourgeois de Charleville, seigneur de la Grange aux Bois (1675), directeur de la police (1686), consul de la ville (1690, 92 et 1701), consul perpétuel de Charleville en 1704. Il fut anobli en fév. 1690 par le roi Louis XIV en récompense de ses services. Il fut honoré du titre de marquis, «ses héritiers porteront le nom de marquis de BEAUPRÉ<sup>2</sup>».

Ses lettres d'anoblissement précisent :« Il a par ses soins prolongé la navigation de la rivière l'Aisne de 18 lieues en remontant à sa source, ce qui sert à avoir les marbres et autres marchandises à beaucoup meilleur marché, et ce qui fait aussi que l'on peut, par cette voye, envoyer des munitions de guerre à Verdun. »

Il semble avoir d'abord été propriétaire de la forge et fourneau de Limchamps, rachetés en 1650, puis celles de Serizières, puis de Signy-l'Abbaye, enfin de la forge de la commune de Monthermé.

En 1668, il est « maître de forge et procureur de Mr Jean ROUVELIN, fermier général de la marque de fers ». En outre, il était commissaire ordinaire de l'artillerie de France depuis 1667, puis en 1674, confirmé le 14.1.1695 par Louis Auguste de Bourbon grand-maître général de la cavalerie de France, poste «où il ne fit pas moins paraître de zèle que son père». Enfin.il fut capitaine de la jeunesse de Pont-de-l'Arche (date inconnue), et chevalier de l'ordre de Saint Michel.

Louis André raconte : «Un type de fourniture dans lequel Gérard COULON va exceller est celle des tuyaux de fonte. En 1665 Louis XIV entreprend la reconstruction de Versailles et surtout la création d'un parc grandiose, décoré de multiples fontaines et bassins. La nécessité d'un puissant système d'adduction d'eau s'impose. Pour ce faire, les premiers travaux utilisent des conduites de plomb, mais rapidement les tuyaux de fonte s'imposent par leur moindre coût et leur résistance aux fortes pressions. Le premier à fournir ces articles est le maître de forge de Conches en Normandie dès 1671. COULON commence à livrer les siens en 1672. Dès lors, il fabrique chaque année des tuyaux pour les fontaines et les travaux hydrauliques de Versailles puis Marly. Très vite, il se spécialise dans la production des pièces du plus important diamètre : 18 pouces (48,6 cm) et de 1,05 mètre de longueur pesant environ 135 kilos.»

Il est l'auteur de l'invention des tuyaux de fer (à la place de la fonte) pour la conduite des eaux. Dès 1685, Louvois, surintendant des bâtiments, adresse à Gérard COULON, dont il connaissait les capacités, l'énorme commande de 23.000 toises (45 kms!) de tuyaux de fonte de 18 pouces de diamètre. Comme pour les bombes creuses, la fonte des tuyaux de grand diamètre est très délicate et demande une parfaite technique de la fonte en sable.

Puis, par traité passé le 1.9.1686 entre le roi et lui, il s'était obligé de fournir à Sa Majesté, pour la conduite de la rivière de l'Eure, la quantité de 10 000 toises de tuyaux de fonte et de fer de 18 pouces francs de diamètre, entreprise qui avait été rejetée par tous les autres maîtres de forge. Les

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Il a été baptisé à Charleville le 23 mars 1630 et est décédé à Revin en 1704 (NDR)

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les biens qu'il avait achetés à Chartes Albert de FUCHAMBERG furent érigés en marquisat le 6 5 1704 par Ferdinand Charles duc de MANTOUE

D'après Labarre de Raillicourt (Rev Histor Ardennaise année 1973, p 125 et s) « La noblesse ardennaise à la fin de l'Ancien Régime » la famille COULON aurait été anoblie comme ayant acheté le titre de Conseiller Secrétaire du Roi, Maison et Couronne de France la fameuse savonnette à vilains la plus coûteuse mais aussi la plus certaine des noblesses vendues par le Roi

archives de la ville de Charleville font mention d'un marché passé le 3.1.1693 « avec Mr COULON pour, mettre à la fontaine des buses de fer au lieu de celles de bois.»

Dès 1692, il acheta pour son fils Edmond la charge de Grand-Maître des Eaux et Forêts de la généralité de Metz et frontières de Champagne, ce qui lui permettait de contrôler les adjudications de coupes de bois, ce qui était très important pour ses fabrications.

Après son anoblissement, il fut taxé en 1696 de 5000 £ivres pour être confirmé dans ses privilèges et exemptions, dont il demanda la décharge, «n'ayant aucun bien en France, et le Roy lui ayant accordé ce titre qui n'est qu'une marque d'honneur pour les dépenses extraordinaires faites sous son Règne.» Mais, toujours d'après Raillicourt (op. cité), les COULON étaient dès 1679, « seigneurs de Sorbon, Jonval, La Folie et La Grange aux Bois, (écart de Belval)», donc fort riches...

Dans l'établissement de ses preuves pour noblesse (il fut exempt de la présentation d'une 3e génération de noblesse), il déclare qu'il a eu «des pertes et dépenses considérables pour le service de Sa Majesté, scavoir la confection de diverses munitions d'artillerie, pour avoir remédié aux défauts des bombes qui crevaient souvent dans leur mortier, ayant fait à ce sujet diverses expériences à ses dépens, pour les avoir fait meilleur marché qu'aucun autre, pour avoir souvent risqué sa vie par les embuscades que les ennemis de l'Etat luy dressaient, ayant eu souvent des gens de sa suite et des facteurs tués , pour avoir perdu plus de 6000 £ivres en faisant jeter dans la Meuse dix mille pezans de boulets que les ennemis sortis de Charlemont étaient prêts d'enlever. Lorsqu'on les conduisit dans les places de Sa Majesté, les forges où on travaillait à ces munitions ont été plusieurs fois brûlées par les ennemis, sans néanmoins que ces pertes d'argent l'aient rebuté et empêché d'agir pour le bien de l'Etat pendant la guerre de Hollande, préférant le service du Roy à son intérêt particulier».

Il avait un esprit industrieux et entreprenant, que rien ne semblait devoir arrêter, comme le montre un document du 29.7.1682, par lequel il est condamné :

- « 1) à remettre la rivière de la Sormonne, qu'il avait destournée de son lit ordinaire par un canal par luy faict entre le pré de l'isle déppendant de son fief et la terre du bour, à ceste fin destournée le.. ? par lequel la dite rivière estoit soustraite dans le lit du nouveau canal à la teste du dit pré et terre,
- 2) à desmolir aussy le commencement d'usine establi sur le dit canal, et le pont que le dit sieur Coulon avait construit sur la rivière au dessous des dites entreprises, ;(etc). le tout nécessaire pour y bastir et construire des moulins à papier, à foulon, mesrne une forge d'un fourneau ... pour ne pas préjudicier aux fourneaux de Vendresse, (qu') il ne soit faict aucun empeschement ny incommodité au moulin de Tilnal (?) ...sans pouvoir par le dit Coulon bastir sur la dite rivière aucune pescherie qui interompt la liberté de la dite rivière et le droit de pescher,... ,à la charge de payer dix Livres de ?. féodal annuel et perpétuel, luy et ses successeurs au jour de la Saint Remy 1er octobre de chaque année,etc »

Mais il ne devra pas détruire le pont!

#### Gérard COULON se maria 2 fois :

1°/-Vers 1650, il épousa la fille d'un maître de forge, **Suzanne ROBIN**, laquelle décéda à Charleville le 22.8.1690. Ses parents étaient Edmond ROBIN et Marguerite MOREAU. Nous avons vu que celle-ci, veuve, s'était remariée à Giles COULON, père de Gérard (Cf. § II.)

D'après Mr J de VIMONT, Suzanne ROBIN était arrière petite fille d'Antoine ROBIN, (que nous avons cité page 1), maître de forge au Hurtout, et seigneur de la Grange aux Bois, «qu'il avait acquis en 1582 avec le pré de la Rozière, de la famille GUITOT» Il serait donc vraisemblable que Gérard COULON ait hérité de la Grange aux Bois par son mariage.

2°/-Veuf, il épousa en 2des noces à Charleville le 23.11.1692 **Agnès de LIMBOURG** famille sur laquelle nous ne savons rien, sinon qu'elle serait originaire de Liège. Veuve après 12 ans de mariage, elle fut nommée tutrice de son enfant le 11.8.1704 devant Me Dumesnil, notaire à Charleville.

C'est sans doute elle qui fit l'objet de la mention suivante (Arch.de Charleville, série CC comptabilité, année 1692)

«A Mme COULON, l'une des dames de charité de cette ville, accordé 150 £ivres pour êstre par elle employées en pain pour le soulagement et besoins des pauvres nécessiteux de la ville, ainsy qu'elle et les austres dames de Charité le trouveront à propos».

Il eut un fils de chacune de ses 2 épouses, qu'il prénomma tous 2 Edmond , l'aîné étant âgé de plus de 50 ans à la naissance de son demi-frère ;

Nous les désignerons ci-dessous par Edmond I et II :

## III-a. Edmond (I) COULON

Qualifié de sieur de la Grange aux Bois, « seul et unique héritier de sa mère » le 22.1.1703

Il naquit et fut baptisé à Charleville le 3.12.1650, et décéda à 72 ans à Charleville, où il demeurait à la fin de sa vie, le 6.1.1723. (Son demi-frère n'avait pas 20 ans). Il hérita des forges de son père au décès de ce dernier en 1704.

En effet, par acte devant Peltier, notaire à Charleville, du 22.1.1703, «Gérard COULON, maître de forges et ancien consul de Charleville, rétrocède à Messire Edmond COULON, seigneur de la Grange aux Bois, conseiller du Roi en ses conseils, grand-maître des eaux et forêts de la généralité de Metz, demeurant en son château de la Grange aux Bois, du bail des fourneaux et bois de Vendresse passé au profit de Nicolas ANDRÉ, pour et au nom du dit sieur COULON père par Mr le duc de Mazarin pour lui en jouir pendant le reste du bail,... et en outre le dit sieur COULON consul et père a reconnu et confesse que pour les bons et agréables services à luy rendus depuis plusieures années et ceux qu'il espère encore recevoir du dit sieur COULON, grand-maître, son fils.il lui cède, quitte et abandonne par forme de donation ... les forges de Linchamps et fonderies et le fourneau de la Lire, avec les maisons, bâstiments, serres, jardins et bois en dépendant,... à charge de (lui) payer la somme de 2000 £ivres de pension viagère sa vie durant.»

Le même jour, un autre acte du même notaire donne «le compte-rendu des tuyaux de 18 pouces quy ont estes fournis par le dit sieur COULON père, au Roy, au châsteau de Versailles, Marly, Maintenon et la rivière l'Eure depuis l'année 1686, comme aussi de tout ce qui est provenu du prix de tous les dicts tuyaux et posages d'iceux, tant avant que depuis Testât et arrêsté de compte de Mr Mansart surintendant des bâstiments du Roy, soit en deniers ou effects, en conséquence des ordonnances du dit Mansart sur Mr Gabriel, trésorier général des bâstiments et des ordonnances du comptant sur le trésor royal».

Les archives de Charleville font état de 2 lettres de la princesse de Condé, la 1ére du 24.12.1713, le mentionnant « chevalier, seigneur de la Grange aux Bois, maître des eaux et forêts de la généralité de Metz » et le nommant «à l'état et office de consul de Charleville », la seconde du 26.12.1716, «continuant Edmond COULON dans sa charge de consul de Charleville.»

Sous la Régence, en 1717, il reçut l'empereur de Russie Pierre le Grand, passant pour visiter ses forges et fourneaux. Jusque là tributaire de la Suède pour l'acier, il venait de créer fonderies et usines à canons dans l'Oural. Les archives de la Marne conservent d'ailleurs la trace du passage du Tsar Pierre le Grand au relais de la Poste aux chevaux de Fismes (51), (à env.25 kms Ouest de Reims)) en 1717, «retournant vers la Russie après avoir visité le jeune Louis XV »

A son décès en 1723, la transmission de sa charge se fit par fidéicommis à Jean-Baptiste COLLART, son beau-frère, « en attendant la majorité d'Edmond, son demi-frère».

Il avait épousé le 4.2.1675 Marie COLLART, qui décéda en 1741 sans postérité ; elle était fille d'Etienne (1603-1692) et d'Idelette PERROT ( + 1690), et petite fille de Drouet COLLART et Isabeau de GILLET.

Le 18.7.1704, Edmond (I) et sa femme sont parrain et marraine de son demi-frère. Il est porté sur l'acte « seigneur de la Grange aux Bois et de Belval ».

Enfin, le 23.10.1722 (cf. Arch. Départ., cote C 1458), il prononce acte de foi et hommages du fief de la Grange aux Bois, sans justice, au profit de Mr de Mazarin à Paris

C'est son demi-frère qui lui succéda. L'acte d'érection des terres de son père en marquisat indique : «Et dans le cas où le dit Edmond (l'aîné) n'aurait point d'enfant mâle, notre intention est que la terre passe à un autre Edmond, plus jeune, son frère du côté de leur père qui a convolé en secondes noces.»

## III b Edmond (II) COULON.

Il naquit à Charleville et fut baptisé en la paroisse St Remy le 18.7.1704, et décéda à Charleville le 8.2.1787, dans sa 83e année.

Il était qualifié de «chevalier de l'ordre du Roy, seigneur de la Grange aux Bois, Belval, Charmois, la Hannelle et autres lieux, conseiller du Roy en ses conseils». Il fut nommé grand-maître des Eaux et Forêts dès 1732, année où il succéda à Jean-Baptiste COLLART. En 1739, il ajouta à ses titres «et capitaine général des chasses du département». Il reçut le 14.7.1743 la croix, cordon et ordre de St Michel.

En 1775, il déclare demeurer en son château de la Grange aux Bois et à Charleville. Enfin, sur l'acte de mariage de son fils en 1776, il s'intitule « grand-maître enquêteur et général réformateur des Eaux et Forêts du département de la généralité de Metz et frontières de Champagne».

Il épousa à Charleville le 21.2.1730 (contrat du 20.2 devant Boullard et Pierdhouy, notaires de la principauté d' Arches et Charleville), **Marie Angélique DUBOIS**, dite la belle demoiselle Dubois du Miret, fille de Nicolas Joseph, écuyer, sieur du Miret, marchand à Charleville, trésorier des troupes (1699), et d'Idelette FOURNIER, lesquels s'étaient mariés à Charleville le 13.1.1699. La famille

DUBOIS, ainsi que son alliée la famille FOURNIER, était intéressée dans la manufacture des armes de Charleville ,et donna naissance plus tard au ministre de la guerre de la Convention **Edmond Dubois-Crancé** (in Massiet du Biest), qui fut d'abord officier des mousquetaires du roi, et dont un frère fut vicaire-général de l'évêque de Chalons.

Marie Angélique DUBOIS était née à Charleville le 15.5.1705. Son parrain fut Vincent DUBOIS et sa marraine demoiselle Angélique FOURNIER, sa tante, demeurant à Charleville. Elle décéda au château de la Grange aux Bois le 30.4.1812, «âgée de 106 ans, 11 mois, 15 jours ». Sa petite fille Angélique raconte dans ses mémoires « Elle était très belle, sa santé fut toujours inébranlable; elle était encore de ce monde au moment de 1811, mais aveugle à peu près et sourde depuis des années. On lui cacha les malheurs du temps, et elle ignora



toujours la mort du Roi et de la Reine; elle s'éteignit doucement, laissant le souvenir d'une bonté et d'une beauté parfaites, jointes à une grande énergie physique et morale ».

Ils eurent un fils unique, Jean Baptiste, qui suivra en IV.

«Edmond COULON gouvernait une grande fortune, (raconte Angélique), dont il usait noblement. Il aimait les arts et avait réuni au château de la Grange aux Bois une collection de fort belles choses, beaucoup de tableaux, entre autres un pastel attribué à Quentin de la Tour, représentant le Régent Philippe d'Orléans en Bacchus couronné de raisins, etc, des portraits de famille, des meubles précieux, une fort belle argenterie, des boites avec des peintures rares, des diamants magnifiques; c'est ma nièce qui a eu toutes ces choses, mon père ayant eu dans sa part le château de la Grange aux Bois avec tout ce qu'il contenait.

Ce château, construit sous Louis XIV, avait grand air, flanqué de 4 tours, entouré de fossés énormes qui pouvaient au besoin être remplis d'eau ; il était défendu par un pont-levis avec une poterne et, de chaque côté du pont, les tours étaient garnies de meurtrières. Une fois le pont traversé, on entrait dans une vaste cour qui était celle des communs, là se trouvaient les écuries et toutes les dépendances, puis on franchissait une 2e enceinte et on arrivait dans une cour d'honneur. Le château formait un corps de logis et 2 pavillons en retour. Tout autour, s'étendaient d'immenses terrasses qui, par degrés, menaient à de vastes étangs et à des bois magnifiques. Enfin la Sermonne, rivière assez importante, bornait le parc au loin.»

Veuve en 1787, Angélique DUBOIS vécut encore 25 ans en son château.

Nous n'avons pas trouvé de document établissant que cet Edmond (II) ait encore exploité lui-même des forges, et en apparence, il ne s'occupa que de ses fonctions de grand-maître des Eaux et Forêts, son père Gérard aurait peut-être été le dernier maître de forge exploitant de la famille ?

## IV. Jean-Baptiste COULON

Il naquit à Charleville et fut baptisé en l'église St Rémy le 8.7.1731, Son parrain fut J. Bapt. COLLART, chevalier seigneur de Flize, président Bailly de la cour d'Arches et Charleville, conseiller du roi en ses conseils, grand-maître enquêteur et général réformateur des Eaux et Forêts, sa marraine fut dame Ide FOURNIER, épouse de Nicolas Joseph DUBOYS, écuyer, seigneur du Miret,

Il porta le titre d'écuyer. Il fut d'abord « mousquetaire de la 2e Compagnie ». Il était capitaine de cavalerie en 1755, chevalier de St Louis (4.5.1771). Puis il fut «adjoint à son père de 1764 à 1787 », (année de la mort de ce dernier). Le 22.7.1766, il est « chevalier, conseiller du Roy

en son conseil, grand-maître enquêteur et général réformateur adjoint des Eaux et Forêts au département de la généralité de Metz et frontières de Champagne ».ll devint grand-maître à la mort de son père.



JB Coulon par Elisabeth Vigée Lebrun

Le 12.1.1772, il obtint du roi « en considération de ses services, la pension de 266 £ivres 5 sols, portée le 1.3.1777 à 850 £ivres et 7 sols sur le trésor royal, réformé de la 2e compagnie des mousquetaires avec le rang de lieutenant-colonel de dragons ».

Il fut le dernier grand-maître, sa charge fut supprimée en 1790. Il reçut à compter du 1.1.1790 une pension de 584 £ivres en raison de 27 années de services militaires « dans la cy-devant Cie Mousquetaire, depuis 1748 jusqu'à sa réforme du 15.12.1775», et Massiet du Biest prétend qu'il «accueillit très bien la Révolution .étant l'ennemi des grands seigneurs d'Eglise, gros propriétaires forestiers, portés à abuser des coupes extraordinaires accordées par le Conseil du Roi par dessus la tête du grand-maître». Il n'empêche qu'il fut arrêté « comme employé de l'ancien régime» et détenu au Mont-Dieu (puis traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris. Il fut mis en liberté le 5 Pluviôse An II (24.1 .1 794), âgé de 63 ans, et se retira à la Grange aux Bois.

Il décéda à 76 ans à la Grange aux Bois le 7.3.1808. L'acte porte la mention «Ancien capitaine, veuf.»

Il avait épousé à Warcq (Ardennes) le 21.8.1776 Jeanne Françoise Louise DELVERT, veuve de François Xavier NOBLAT, membre conseiller du conseil souverain d'Alsace et fille de Jean Nicolas Otto, escuyer, chancelier de l'évêché de Strasbourg (1689-1759) et de demoiselle Jeanne Caroline DELCOURT (1716-1749). Ses ancêtres DELVERT étaient de religion réformée et originaires du Comté de Nassau-Idstein en Allemagne actuelle. Les DELCOURT seraient originaires de Servion-en-Champagne (16 km Ouest de Charleville).

Ils eurent une fille unique, Edmonde Louise née en 1782 à Charleville, qui héritera donc d'une fortune considérable. Elle suivra en IV.

A l'occasion de cette naissance, sa mère reçut de la ville de Strasbourg un cadeau composé d'une soupière et son plateau, couvert et timbale, le tout en vermeil, en souvenir de son grand-père Edmond COULON, lorsqu'il était Grand-Maître des Eaux et Forêts d'Alsace et de Lorraine à Strasbourg. Une note, encore de nos jours contenue dans cette soupière, précise : « Il était aimé et vénéré de Strasbourg, car c'est lui qui avait été chargé par le roi Louis XIV de procéder à la délimitation des frontières de l'Alsace et de la Lorraine ». Cette belle pièce d'orfèvrerie se transmet toujours, par tradition, de fille aînée en fille aînée dans la famille. Mais il semble qu'il y ait une erreur de génération dans la transcription ci-dessus, car Louis XIV mourut en 1715, et Edmond (II) COULON naquit en 1704. Il pourrait aussi bien s'agir de l'autre grand-père de cette petite Louise COULON, Otto d'ELVERT, né en 1689, docteur en droit à Strasbourg, avocat au Conseil souverain d'Alsace, conseiller de la régence de l'évêché de Strasbourg, ou sinon du père d'Edmond(II), Gérard COULON?

#### Angélique raconte :

- « La tourmente révolutionnaire ayant passé, la Grange aux Bois était encore une très belle demeure mais au plus fort de la révolution les farouches républicains avaient décidé qu'on ne pouvait ainsi laisser subsister de telles enseignes de la féodalité. » Une note ainsi rédigée disait : «Le cidevant château appartenant au cytoyen Coulon ex¬noble, etc.., pour dégager ce château des marques de féodalité et lui oter tous moyens de défense, il faut :
- 1°/ que les fossés soient comblés à hauteur de terre pleine,
- 2°I que le couronnement de la porte d'entrée soit démoli, que le comble n'excède pas ceux qui lui sont contigus,
- 3°/ que les 4 tours soient démolies,
- 4° / que les crénaux et canardières qui se trouvent pratiqués, tant dans le mur du château que dans ceux de l'enceinte soient bouchés. Les ouvriers furent envoyés, mais comme ils travaillaient le moins possible, ils ne firent que peu de dégâts, assez cependant pour combler les fossés d'un côté du château, puis comme on ne les payait pas, ils cessèrent d'eux-mêmes leurs dévastations.»

### V- Edmonde Louise COULON.

Elle naquit à Charleville le 3.1.1782. A son baptême, ses parrain et marraine furent «messire Edmon COULON, ayeul paternel, et demoiselle Jeanne Louise d'ELVERT, dame de Servion et de la Sault »

Elle décéda à Charleville le 18.10.1832, à 50 ans, séparée de corps de son mari. Partage de ses biens après décès du 27.4.1833 devant Renaudin, notaire à Charleville. Avant sa mort, elle avait partagé toute sa fortune entre ses 3 fils, ne laissant rien à son mari, « dont elle n'ignorait pourtant pas la presque ruine.» L'aîné, Camille, eut les ardoisières de St Barnabè, le second Raoul la propriété de Sept Fontaines, et le 3èmei Gustave, eut la Grange aux Bois, chaque part étant estimée 300.000 francs. Chacun reçut en plus différentes pièces de terre, bois ou moulin. Cette postérité figure dans la généalogie de RéMONT, dont le nom s'éteignit avec eux.

Elle épousa à Renwez (10 kms N.O. de Charleville), par contrat du 6.2.1797 (18 Pluviôse An V) Charles Angélique de RÉMONT, vicomte.

Il était fils de Philippe François Louis (1733-1792), chevalier, baron de Saint Loup, seigneur d'Arnicourt, Sorbon, Muison et Inomont, capitaine au régiment du Roy-Infanterie de 1753 à 1761, et de Marguerite Elisabeth AUBRY d'ARENCEY (1742-1829).

Il était né au château d'Arnicourt (08) le 27.5.1776, émigra à Londres à 15 ans en 1791, suivit l'armée de Condé en exil en Allemagne de 1792 à 1794. Chevalier de la Légion d'Honneur (1824), chevalier de l'ordre de St Louis (1825), puis membre de la Chambre des Députés, inspecteur des Ponts et Chaussées, conseiller général des Ardennes. Ils vinrent habiter à la Grande aux Bois quelques jours après leur mariage, mais habitèrent aussi à Arnicourt chez ses parents, et avaient à Charleville un fort bel hôtel rue de la Paroisse, situé près de l'église.

A son contrat de mariage, elle hérita des forges et fourneaux de Linchamps, situés près de la frontière belge actuelle, à 20 kms au N.N.E. de Charleville (là où il y avait encore du bois!). Leur mariage religieux eut lieu dans une grange, la nuit, et dans un profond mystère, car le curé, l'abbé Collignon, n'était pas assermenté.

Peu après la mort de sa femme Louise COULON, Charles Angélique de RéMONT, assez souffrant, alla acheter dans les Landes une « modeste propriété » (dit Angélique) appartenant à Madame DUCHATEL, à Bahus-Soubiran (40). A l'époque il fallait 8 jours pour se rendre de Bahus à Paris. Il décéda dans son château de Sept Fontaines en Fagnon (08) (situé à 5 kms au sud de la Grange aux Bois) le 1.10.1864, âgé de 88 ans, 28 ans après le dernier de ses 3 fils.

C'est le 3eme de ses fils, Archambaud Gustave de RéMONT, né à Charleville le 22 Brumaire An XIV (13.11.1805), qui hérita donc, à la mort de sa belle-mère en 1832, de la propriété de la Grange aux Bois, où il décéda à 42 ans le 18.4.1848, laissant 150.000 francs de dettes. Il avait épousé à Charleville le 4.6.1833 Vitaline CARDINAL de CUZEY (1812-1891), fille d'Henri et de Zoë de MOY de SONS, dont il eut 3 filles. Après son décès, Vitaline vint habiter Paris, d'abord 6 rue d'Amsterdam, et mit en vente la Grange aux Bois, ainsi que les terres et moulins en dépendant, après avoir réuni un conseil de famille.

Ce domaine fut mis en adjudication, pour combler les dettes de son mari, le 10.9.1848, après avoir été estimé à la valeur de 318.000 francs.

Le seul fourneau qui subsistait en 1914, sur les 28 encore dénombrés dans les Ardennes en 1842, aurait été celui de Vendresse.

#### Maurice de Bénazé

Juillet 1997

Illustré et remis en pages par X. Guibert - Juin 2021

### Principales sources de M. de Bénazé :

Arch. départementales de Charleville, notamment séries C & E (Notaires et Etat-Civil).

Massiet du Biest (A.D. Charleville : inventaire Séries E & F, Tome VI)

Louis André, Revue Historique Ardennaise, 1986, Tome XXI, p. 31/61.

Mr J.J. de Vimont à Sedan.

Histoire de l'Abbaye de Septfontaines (abbé J. Séry).

Ouvrages cités.

Mémoires d'Angélique de RéMONT, petite-fille de Louise COULON.

Documents de famille